

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DPE/BD/CV/2009-2010 n°33

Affaire suivie par :

DPE.4

☎ : 01.30.83.43.86 ☎ : 01.30.83.46.89

DPE.5

☎ : 01 30 83.43.51 ☎ : 01.30.83.52.91

DPE.6

☎ : 01.30.83.52.30 ☎ : 01.30.83.52.90

DPE.7

☎ : 01.30.83. 43.51 ☎ : 01.30.83.46.84

DPE.8

☎ : 01.30.83. 52.30 ☎ : 01.30.83.52.90

DPE.9

☎ : 01.30.83. 40.24 ☎ : 01.30.83.52.90

Diffusion :

Pour attribution : A Pour information : I

A	IA	A	Ets Privés
A	Inspections	A	Universités
I	CT - CM	A	IUT
	Chefs Div.	A	Gds étab. Sup.
	Chefs Serv.	A	IUFM
A	LYC	I	CROUS
A	CLG		CRDP
A	LP		DRONISEP
A	EREA/ERDP	I	DRJS
A	CIO	I	SIEC
I	APE (ass. Parents élèves)	I	Représentants des personnels
Autre :			

Nature du document :

- nouveau
 modifié
 reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire 1 2 p
 Annexes 10 11 p
 Total 13 p

Temps partiel

Annexes 1-A à 1-D

Disponibilité

Annexes 2-A et 2-B

Congé parental

Annexes 3-A et 3-B

Congé de présence parentale

Annexes 4-A et 4-B

VERSAILLES, LE 25 NOVEMBRE 2009

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
 CHANCELIER DES UNIVERSITES**

A

**MESSIEURS LES INSPECTEURS D'ACADEMIE, DIRECTEURS DES SERVICES
 DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE
 MMES ET MRS LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT
 MMES ET MRS LES DIRECTEURS DE C.I.O.
 MMES ET MRS LES PRÉSIDENTS DES UNIVERSITÉS ET DIRECTEURS DE GRANDS
 ÉTABLISSEMENTS DU SUPÉRIEUR**

**OBJET : Positions administratives et modalités de service des
 personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du
 second degré (temps partiel, disponibilité, congé parental et
 congé de présence parentale) – Rentrée 2010**

La présente circulaire a pour objet de vous informer sur les positions administratives et les modalités de service auxquelles les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation peuvent prétendre au titre de l'année scolaire **2010-2011**.

Vous trouverez en annexe le rappel des dispositions réglementaires et, le cas échéant, les imprimés à utiliser par ces personnels.

CALENDRIER

Les demandes devront être retournées à la DPE concernée (page 2), par **courrier postal uniquement**, avant les dates limites suivantes :

- **Temps partiels : 11 janvier 2010** - Un retour à cette date permettra de prendre en compte les situations lors de la gestion des TRM qui suivra
- **Disponibilité : au mieux pour le 8 mars 2010**, à défaut 2 mois au plus tard avant la mise en disponibilité
- **Congé parental : voir annexe 3-A**
- **Congé de présence parentale : voir annexe 4-A**

Je vous demande d'assurer la diffusion de cette circulaire et de ses annexes à l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

Retour des documents - DPE

DPE.4 : P.E.G.C, professeurs d'E.P.S, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologues et directeurs des Centres d'Information et d'Orientation

DPE.5 : Professeurs de lycée professionnel

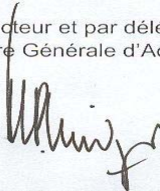
DPE.6 : Professeurs de lettres et d'histoire géographie

DPE.7 : Professeurs de mathématiques, sciences physiques et sciences naturelles

DPE.8 : Professeurs de langues

DPE.9 : Professeurs de philosophie, SES, documentation, arts plastiques et appliqués, éducation musicale, technologie, économie gestion et disciplines techniques de lycée

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale d'Académie



Marie Pierre LUIGI